

Montreuil, le 15/11/2022

Madame la Présidente,

Ce mois d'octobre 2022, outre d'avoir été le plus chaud jamais mesuré, a vu la multiplication de l'usage du 49.3, sur des sujets pourtant majeurs pour notre démocratie. Ainsi les Projets de Loi de Finances et de Financement de la Sécurité sociale 2023 sont marqués du sceau de l'austérité renforcée s'agissant des crédits socialement utiles. Pour les services publics en particulier qui, chaque jour font face à une pénurie de personnels et de moyens, les budgets demeurent indigents quand ils ne font pas l'objet de nouvelles coupes.

C'est l'illustration du mépris porté à la représentation nationale quand elle n'est plus majoritairement aux ordres d'un exécutif.

Sourd aux demandes légitimes de justice sociale, ce gouvernement ose remettre sur la table un projet de réforme des retraites portant l'âge légal à 65 ans, au-delà de l'espérance de vie en bonne santé des Français. Personne n'est dupe : avec un taux d'emploi des seniors abyssal faisant de la France la lanterne rouge de l'Europe, cette réforme ne vise qu'à diminuer les dépenses sociales. Alors que dans le même temps c'est toujours plus de cadeaux fiscaux pour les citoyens les plus riches et les entreprises.

Au mois d'août, Macron nous a annoncé la fin de l'abondance, suggérant ainsi que la grande majorité des Français vit dans l'opulence. Puis, il a précisé que nous devrions sans doute faire face à des rationnements ou des coupures d'électricité durant l'hiver.

Notre ministre des Finances Bruno Le Maire préconise ainsi de porter des cols roulés, le député de la majorité Gilles Le Gendre annonce sans trembler avoir délaissé son sèche-linge au profit d'un étendoir...Le ridicule ne tue pas dit-on.

Et puis l'abondance pour qui ? Pour les 1% les plus riches qui ont bénéficié des largesses de l'Etat ? Pour les grandes entreprises qui ont profité de milliards d'euros ? Pour Total qui dégage 18 milliards de bénéfices pour le seul premier semestre 2022 et qui a rechigné tant et plus à augmenter ses salariés en grève?... Mais qu'en est-il de la majorité de la population qui a constaté, notamment, les conséquences désastreuses des choix de ce gouvernement avec des reculs sans précédent des services publics (Hôpitaux, Education, Finances Publiques...). On a vu cet été des services d'urgences fermés (avec des morts dans les couloirs), des pompiers se battant contre des incendies avec si peu de moyens et, à la rentrée, des écoles qui manquent cruellement d'enseignants...

Pour les plus de 5 millions d'agentes et d'agents de la Fonction publique dont le gouvernement a la charge et la responsabilité, il a consenti à une augmentation générale de 3,5% Ce n'est rien de dire que le compte n'y est pas. !

Cette revalorisation est insuffisante au regard de la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis des années et bien en-dessous de l'inflation qui ne cesse de grimper (elle risque de dépasser les 7% en décembre) et continuera selon toute vraisemblance à être très marquée en 2023.

Bien sûr, on nous a bien fait comprendre que nous, fonctionnaires d'Etat, nous étions un coût (7,5 milliards d'euros dixit le ministre) et que « cette revalorisation, la plus importante depuis 1985, était une mesure forte pour faire face au contexte d'inflation et protéger le pouvoir d'achat des agents publics ».

Alors que les élections se profilent, la CGT dénonce un système qui semble mis en place pour dégoutter les gens de voter. S'il y a 4 ans la mise en place du vote électronique avait déjà rebuté les agents (11 points de moins en participation en 2018 qu'en 2014) que dire du nouveau mode mis en place.

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !!

Ou comment faire pour faire perdre de la légitimité aux élus, faire tomber le taux de participation en complexifiant à outrance les modalités du vote.

Avant d'arriver à l'ordre du jour, la CGT souhaite revenir sur les scolarités actuelles et à venir.

Pour la première fois, cette année, les IS n'ont même pas eu de demi-journée libérée dans leur emploi du temps pour leur permettre de rédiger leur demande de 1ère affectation, leur CV et leur lettre de motivation.

La CGT demande que celles-ci soient rétablies à la fois en janvier pour les demandes d'affectation sur poste au choix, mais aussi bien sûr pour la prochaine promotion.

Concernant les demandes d'affectations en local, les IS ont eu un temps limité pour envoyer leurs souhaits à leur direction parfois au 7 novembre. Malheureusement ceux-ci étaient en congés la semaine du 31 octobre au 4 novembre.

Il semblerait que le droit à la déconnexion lorsque l'on est stagiaire ne soit pas admis à la DGFIP.

La direction de l'ENFiP a décidé la mise en place d'une journée de cours en autonomie pour les contrôleurs stagiaires (dès maintenant) et pour les inspecteurs stagiaires pour la rentrée prochaine (2023) le « 4+1 ».

Les cours suivis sur cette journée flottante (d'une semaine à l'autre qui peut être divisée en 2 demi-journées) ne sont pas dispensés par un enseignant. Ils se déroulent en dehors des établissements de l'ENFiP sauf en cas de problème de connexion.

Les chargés d'enseignement doivent dispenser des cours d'approfondissement en présentiel en complément de ces cours en autonomie dans la plupart des cas... Une fois de plus un gros travail de réécriture est demandé aux chargés d'enseignement afin d'adapter ces séances au format digitalisé.

La CGT renouvelle son opposition à ce format préjudiciable aux stagiaires.

La CGT insiste également sur le recrutement de chargés d'enseignements en rapport avec le nombre croissant de stagiaires et la constitution d'un véritable vivier.

La CGT dénonce le retour en présentiel des personnes vulnérables pour passer leur évaluation alors que les taux de contamination remontent. Même si nous ne doutons pas que la sécurité de ces personnes sera assurée à l'ENFiP, le risque demeure d'être exposé au virus dans les transports en commun et dans les hôtels pour ceux qui devront arriver la veille.

La CGT dénonce également l'attitude mesquine de la direction de l'ENFiP qui a décidé de manière unilatérale de diminuer par 2 le nombre de jours où les organisations syndicales auraient à disposition un stand d'accueil des stagiaires dans les établissements de l'ENFiP. Nous avons été obligés de saisir la direction générale pour obtenir les 3 jours de stand pour cette rentrée. Ce qui signifie en clair que l'année prochaine ce ne sera plus le cas !!

Sur la CAPN de ce jour, la CGT ne peut que déplorer la présence d'encore un dossier.

La CGT tient à redire son opposition au caractère probatoire du stage pratique.

La CGT considère que la totalité des stagiaires de cette promotion ayant satisfait aux épreuves théoriques aurait dû être titularisée en bloc.

Nous ne pouvons en terminer sans dénoncer l'évolution de cette CAP qui, en application de la loi scélérate de transformation de la fonction publique, n'est réunie qu'en cas de non-titularisation de stagiaires. Comme en matière de mutation ou de promotion, la direction générale prive ainsi les représentants du personnel de la possibilité d'être associés aux actes de gestion qui jalonnent la vie professionnelle de nos collègues.